

Ville de Tubize

**URBANISME**

**AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme (Référence permis : PU-2022/096).

Le demandeur est Mme Rosaria CONIGLIO demeurant Avenue Julien Maréchal 17 à 1480 Tubize.

Le terrain concerné est situé Avenue Julien Maréchal, 17 à 1480 Tubize et cadastré division 3, section C n°25D5.

Le projet consiste à régulariser l'extension réalisée à l'arrière du volume principal de l'habitation unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes :

*L'extension à régulariser s'écarte du prescrit du guide communal d'urbanisme (article 15 - zone d'habitat péri-urbain de 2ème couronne) du fait qu'elle dépasse la profondeur de bâtisse des 15m maximum préconisés (17,5m) et la surface maximale d'occupation au sol soit 25% de la superficie de la propriété.*

Mesures de publicités réalisées sur base de l'article D.IV.40,2° du CoDT

Le dossier peut être consulté **uniquement sur rendez-vous pris préalablement avec l'agent traitant** durant les jours ouvrables, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 à l'adresse suivante : Hôtel de Ville de Tubize, Département Cadre de vie (Cellule Urbanisme), Grand'Place 1, 1480 Tubize :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'agent traitant : Mme De Col N., téléphone : 02/391.39.54, mail : [info@tubize.be](mailto:info@tubize.be), dont le bureau se trouve Grand'Place 1 à 1480 Tubize.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 07 mars 2023 au 22 mars 2023 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Tubize, Grand'Place 1 à 1480 Tubize ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [info@tubize.be](mailto:info@tubize.be)